



Conditions générales

Le présent Contrat entre **Isotropix SAS** (« **Isotropix** ») et l'acheteur/l'exploitant (ci-après dénommé « le client ») figurant sur le devis (« Devis ») prend effet à compter de l'acceptation par **Isotropix** de votre Devis signé. En passant votre commande auprès d'**Isotropix**, vous acceptez les présentes conditions générales, à l'exclusion de toute condition supplémentaire figurant sur votre devis, votre facture ou tout autre document d'**Isotropix** auquel vous avez fait référence.

1. DÉFINITIONS (TELLES QU'UTILISÉES DANS LE PRÉSENT CONTRAT)

(a) Le terme « Logiciel » désigne tous les logiciels, sous forme de code objet uniquement, énumérés dans le Devis et fournis par **Isotropix** en vertu des présentes, ainsi que les mises à jour, remplacements ou modifications autorisés par **Isotropix** qui vous sont fournis. Le Logiciel peut inclure des logiciels concédés à **Isotropix** par des tiers.

(b) Le terme « Produit » désigne un logiciel/service qui vous est fourni par **Isotropix** et qui comprend le Logiciel.

2. PRIX ET PAIEMENT

Le prix et les conditions de paiement des Produits sont payables intégralement en espèces, sauf disposition contraire dans le Devis. Tous les prix des Produits s'entendent hors droits d'accise, taxes de vente, d'utilisation, de transfert et autres taxes et droits imposés par toute autorité fédérale, étatique, municipale ou autre autorité gouvernementale, lesdits taxes et droits étant à votre charge. Tout retard de paiement entraînera l'application d'un intérêt de retard égal au dernier taux de refinancement de la Banque centrale européenne, majoré de dix (10) points.

3. LIVRAISON, RISQUE ET PROPRIÉTÉ DES PRODUITS

(a) Sauf accord écrit entre les parties, tous les emballages et méthodes d'expédition seront choisis par **Isotropix**, qui décline toutefois toute responsabilité en ce qui concerne l'expédition et ne désigne aucun transporteur comme son agent. L'acheteur accepte de recevoir des commandes partielles et est responsable du paiement du montant partiel dû pour ces commandes.

(b) Sauf indication contraire sur le Devis, toutes les ventes sont effectuées au point de livraison CIP (Incoterms 2010) spécifié sur le Devis. Le risque de perte des Produits est transféré au moment de la livraison au client ou à un transporteur pour l'expédition au client, selon la première éventualité. **Isotropix** fait des efforts raisonnables pour respecter les délais de livraison prévus, mais ne peut être tenue responsable en cas de non-respect de ces délais.

(c) **Isotropix** conserve à tout moment les droits de propriété du Logiciel. Pour éviter toute ambiguïté, les droits d'auteur et tous les autres droits de propriété intellectuelle qui subsistent dans le Logiciel sont et resteront la propriété d'**Isotropix**. Vos droits d'utilisation du Logiciel sont soumis à la licence spécifiée à l'article 4 du présent Contrat.

(d) Sous réserve du paragraphe 3(c), **Isotropix** conserve la propriété du ou des Produits jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes (y compris la TVA ou d'autres taxes applicables) exigibles en vertu du présent Contrat ou de tout autre Contrat conclu entre le client et **Isotropix**. Jusqu'au transfert de propriété, le client détient tous les Produits en tant que dépositaire pour **Isotropix** et en tant qu'agent fiduciaire d'**Isotropix**. Il est tenu de sauvegarder les produits séparément de ceux des tiers, sans frais pour **Isotropix**, de manière à ce qu'ils soient facilement identifiables comme étant la propriété d'**Isotropix**.

(e) Sous réserve de tout autre droit, **Isotropix** se réserve le droit, en cas de violation des présentes conditions, de récupérer et de revendre tout ou partie des Produits qui ont été fournis au client, sur demande, à tout moment avant que le droit de propriété ne vous ait été transféré. Le client s'engage à donner accès à ses locaux et au(x) Produit(s) pour permettre à **Isotropix** de reprendre possession du(des) Produit(s).

(f) Si le client procède à la revente d'un ou de plusieurs Produits en sa possession, bien que le droit de propriété du ou des Produits ne lui ait pas été transféré, le produit de cette revente (« le Produit de la revente ») appartiendra à **Isotropix** jusqu'au paiement intégral du ou des Produits et, jusqu'à ce moment, le Produit de la revente sera détenu par le client à titre fiduciaire pour le compte d'**Isotropix** et sera conservé sur un compte séparé, sous réserve des droits d'**Isotropix** de rechercher le Produit si le client ne conserve pas le Produit séparément.

(g) Pour éviter toute ambiguïté, les parties entendent que la présente section 3 n'ait pas pour effet de créer ou de conférer une quelconque forme de sûreté sur des biens.

(h) Chaque sous-section (c) à (g) ci-dessus est interprétée comme une section distincte. Si, pour quelque raison que ce soit, une sous-section est rendue inapplicable, les autres sous-sections restent pleinement effectives et applicables.

(i) Le(s) Produit(s) fourni(s) par **Isotropix** peut (peuvent) être soumis à des réglementations émises par votre pays. Le client s'engage à se conformer à ces exigences et à ne pas exporter le(s) Produit(s) sans l'accord écrit préalable des organes législatifs compétents.

4. LICENCE DU LOGICIEL

(a) **Isotropix** accorde, et le client reçoit, une licence non exclusive, soumise aux conditions du présent Contrat, et aux conditions des Contrats de licence du logiciel/CLUF. (b) Le Logiciel peut être accompagné d'un dongle. Nous vous conseillons d'assurer vos dongles contre la perte ou le vol.

5. CONFIDENTIALITÉ

Le client accepte que le(s) Produit(s) soit(soient) soumis aux droits de propriété et de confidentialité d'**Isotropix** et/ou des concédants de licence d'**Isotropix** (dénommés conjointement « Informations confidentielles »). Le client s'engage à ne pas divulguer, fournir ou mettre à disposition ces Informations confidentielles à des personnes autres que ses employés qui doivent y avoir accès dans l'exercice de leurs fonctions.

6. GARANTIE

Toutes les ventes de Produits sont soumises aux déclarations de garantie des logiciels d'**Isotropix** qui sont énoncées dans le CLUF du Logiciel disponible sur simple demande.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

EN AUCUN CAS, **ISOTROPIX** OU SES CONCÉDANTS DE LICENCE NE PEUVENT ÊTRE REDEVABLES D'UN MONTANT SUPÉRIEUR À CELUI DES PAIEMENTS QUE LE CLIENT A VERSÉS À **ISOTROPIX** EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT POUR LE PRODUIT PARTICULIER QUI DONNE LIEU À LA RESPONSABILITÉ, QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ. CETTE CLAUSE NE S'APPLIQUE QUE DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI APPLICABLE.

8. EXCLUSION DES DOMMAGES

DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, **ISOTROPIX** OU SES CONCÉDANTS NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES ENVERS LE CLIENT (A) DE LA PERTE DE DONNÉES, DU MANQUE À GAGNER OU DE LA PERTE DE REVENUS (DIRECTS OU INDIRECTS), DE LA PERTE D'USAGE OU DE LA PERTE DE CHANCE OU (B) DE TOUTE PERTE INDIRECTE OU RISQUE RÉSULTANT DE LA VENTE DES PRODUITS OU DE LA LICENCE DU LOGICIEL OU DE SON UTILISATION OU DE LA FOURNITURE DE SERVICES DE MAINTENANCE, QUE CE SOIT SUR LA BASE D'UNE GARANTIE, D'UN CONTRAT, D'UN DÉLIT CIVIL OU AUTRE, MÊME LORSQUE **ISOTROPIX** A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ D'UNE TELLE PERTE OU QU'UN TEL RISQUE SE PRODUISE. **ISOTROPIX** N'EXCLUT PAS (A) LA RESPONSABILITÉ EN CAS DE DÉCÈS OU DE DOMMAGES CORPORELS CAUSÉS PAR LA NÉGLIGENCE D'**ISOTROPIX**, DE SES EMPLOYÉS OU DE SES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS OU (B) LA RESPONSABILITÉ EN CAS DE FRAUDE.

9. MANQUEMENT ET RÉSILIATION

Si le client manque à l'une des obligations matérielles qui lui incombent en vertu des présentes, **Isotropix** lui accordera 15 jours pour remédier à ce manquement. À l'expiration de cette période, et à défaut de mesures correctives, **Isotropix** se réserve le droit de résilier le présent Contrat, y compris la licence d'utilisation du Logiciel, par notification écrite immédiate. La résiliation s'ajoute à tous les autres droits et recours dont **Isotropix** peut disposer. Dans les sept jours suivant la résiliation du présent Contrat par **Isotropix**, le Client restituera à **Isotropix** la version originale et toutes les copies du Logiciel ou, à la demande d'**Isotropix**, détruira cette version originale et ces copies et fournira à **Isotropix** une attestation écrite de leur destruction.

10. RESPECT DES LOIS

Le client est responsable de l'obtention de tous les permis ou licences nécessaires à l'achat, à l'expédition, à l'installation et à l'utilisation du ou des Produits, y compris les licences requises en vertu de la loi sur l'administration des exportations des États-Unis (Export Administration Act), de la loi sur le contrôle des exportations d'armes des États-Unis (Arms Export Control Act) ou d'autres lois.

11. GÉNÉRALITÉS

(a) Aucune demande reconventionnelle ou compensation émanant du client ne peut être déduite d'un paiement dû à quelque titre que ce soit sans l'accord écrit préalable d'**Isotropix**.

(b) Le présent Contrat annule et remplace tous les contrats et accords antérieurs entre les parties (qu'ils soient écrits ou oraux) relatifs à l'objet du présent Contrat et les parties considèrent qu'il s'agit de la déclaration complète et exclusive des conditions de leur accord. Toute proposition de modification ou d'ajout au présent Contrat contenue dans un bon de commande ou toute autre communication que vous soumettez à **Isotropix** sera nulle et non avenue à moins d'être acceptée par écrit par un représentant autorisé d'**Isotropix**. Le client ne dispose d'aucun recours en ce qui concerne toute affirmation, déclaration, garantie ou accord (qu'il

s'agisse d'une négligence ou d'un acte de bonne foi) de toute personne autre que celles expressément énoncées dans le présent document, auquel cas le seul recours dont il dispose est celui de la rupture de contrat. Aucune disposition de la présente section 11(b) n'a pour effet de limiter ou d'exclure la responsabilité en cas de fraude ou toute autre responsabilité qui ne peut être exclue en vertu de la loi.

(c) Si une disposition du présent Contrat est jugée nulle ou inapplicable par un tribunal ou une autorité administrative d'une juridiction compétente, cette nullité ou cette inapplicabilité n'affectera pas les autres dispositions du présent Contrat, qui resteront pleinement effectives et applicables.

(d) Dans la mesure permise par la loi, aucune disposition du présent Contrat n'est opposable à un tiers en vertu d'une disposition légale expresse ou d'une autre manière.

(e) Le client ne pourra céder ni le présent Contrat ni ses droits (y compris la licence) en vertu de celui-ci, sauf à un tiers qui aura convenu par écrit avec **Isotropix**, avant la cession, d'être lié par ses obligations envers **Isotropix**. (f) Les recours contenus dans le présent document sont cumulatifs et s'ajoutent à tout autre recours en droit ou en équité. Le manquement d'**Isotropix** à faire appliquer une disposition des présentes ou sa renonciation à une violation de cette disposition ne constitue pas une renonciation à toute autre violation de cette disposition.

(g) Il ne sera pas considéré qu'**Isotropix** a manqué à ses obligations en vertu des présentes si l'exécution de ces obligations est empêchée ou retardée par des catastrophes naturelles ou gouvernementales, des guerres, des émeutes, des troubles civils, des conflits du travail, des défaillances ou des retards dans les transports ou les télécommunications, ou par des vendeurs ou des sous-traitants, ou toute autre cause similaire ou des causes échappant au contrôle raisonnable d'**Isotropix**.

(h) Les conditions du présent Contrat resteront confidentielles pour les deux parties, à condition toutefois que l'une ou l'autre partie puisse mentionner que le client est un utilisateur du/des Produit(s).

(i) Sauf si les lois nationales du pays dans lequel vous êtes basé prévalent spécifiquement sur les conditions énoncées dans le présent document, le présent Contrat est régi par les lois françaises et les parties se soumettent à la compétence non exclusive des tribunaux français.